

COMPTE RENDU & PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Nombre de Conseillers présents : 25 Nombre de Conseillers votants : 26 Nombre de pouvoirs enregistrés : 1	L'AN DEUX MILLE ONZE, LE LUNDI ONZE AVRIL , A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC , S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MICHEL ARSAC - MAIRE , A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI CINQ AVRIL .
---	--

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs (points 3 à 6).

Présents :

Michel ARSAC, **Maire**,

Sophie BERTHELOT, Patrice BOURNAT, Natercia BRANDAO, Agnès BRIOT, Jean CACHINERO, Béatrice CASTELLUCI, André CHANUDET, Nadège COSTA-GILLES, Christian DE REMACLE, Sylvie DELABY, Bernard GALVIN, Daniel JEAN, Marie-Noëlle LAMBINET, Michel LIMAGNE, Jean-Luc MERCERON, Marie-Madeleine MÉRÈRE, Richard MERLÉ, Alain PAULET, Nadine PERONA, Matthieu PERONA, Séverine POISEAU, Gabriel PORTIER, Marie-Christine SANTIAGO, Bernard TURGON, **Conseillers municipaux**

Représentés et absents excusés :

Dominique LOUSTE représentée par Jean CACHINERO, Edith MICHAUD.

Secrétaire de séance : Natercia BRANDAO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2011 appelle des remarques de la part de l'assemblée : aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 28 février 2011 est ainsi adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE
1. Recours à l'article 2122-22 du C.G.C.T. du 22 février 2011 au 4 avril 2011

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT	SECTION	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT H.T.
4. Marchés passés en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T., en dehors des marchés soumis à approbation du Conseil Municipal de part leur nature ou leur montant, depuis le 5 décembre 2010 et supérieurs à 4 000 € H.T.	Investissement	24/02/11	SOGEA	<i>Travaux sur réseaux divers Rue du Couvent</i>	113 382.44 €
16. Actions en justice	/	02/03/11	Me DEVES	<i>Contentieux Congé Longue Maladie d'un agent</i>	/

Prochaine période à partir du 5 avril 2011

2. Soutien à la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO

Il est proposé au Conseil de soutenir la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet de déclaration de soutien est disponible sur le site du Conseil Général.

➤ **Adopté à l'unanimité**

FINANCES

3. Présentation du compte administratif 2010 du budget « Commune »

C.A. Commune 2010	DEPENSES	RECETTES	REPORTS 2009	EXCEDENT + DEFICIT -
FONCTIONNEMENT	2 755 559.89	3 165 220.88	0,00	+ 409 660.99
INVESTISSEMENT	929 831.77	871 079.04	- 245 545.92	- 304 298.65
RESULTAT 2010	3 685 391.66	4 036 299.92	- 245 545.92	+ 105 362.54
RESTES A REALISER	398 739.91	131 829.00	/	- 266 910.91
RESULTAT DEFINITIF				- 161 548.57

*Adopté avec 20 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)*

4. Présentation du compte administratif 2010 du budget « Caisse des Ecoles »

C.A. Caisse des Ecoles 2010	DEPENSES	RECETTES	REPORTS 2009	EXCEDENT + DEFICIT -
FONCTIONNEMENT	120 381.60	114 893.67	+ 11 885.70	+ 6 397.77
RESULTAT 2010	120 381.60	114 893.60	+ 11 885.70	+ 6 397.77
RESULTAT DEFINITIF				+ 6 397.77

➤ *Adopté à l'unanimité*

5. Présentation du compte administratif 2010 du budget « Eau potable »

C.A. Eau Potable 2010	DEPENSES	RECETTES	REPORTS 2009	EXCEDENT + DEFICIT -
FONCTIONNEMENT	129 142.56	230 231.40	0,00	+ 101 088.84
INVESTISSEMENT	292 566.27	179 673.64	- 100 466.90	- 213 359.53
RESULTAT 2010	421 708.83	409 905.04	-100 466.90	- 112 270.69
RESTES A REALISER	5 619.06	922.00	/	- 4 697.06
RESULTAT DEFINITIF				- 116 967.75

*Adopté avec 20 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)*

6. Présentation du compte administratif 2010 du budget « Assainissement »

C.A. Assainissement 2010	DEPENSES	RECETTES	REPORTS 2009	EXCEDENT + DEFICIT -
FONCTIONNEMENT	107 223.00	32 413.04	+ 169 150.38	+ 94 340.42
INVESTISSEMENT	163 069.96	73 022.55	+ 92 010.01	+ 1 962.60
RESULTAT 2010	270 292.96	105 415.59	+ 261 160.39	+ 96 293.02
RESTES A REALISER	4 534.99	744.00	/	- 3 790.99
			RESULTAT DEFINITIF	+ 92 492.03

Adopté avec 20 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

7. Comptes de gestion exercice 2010

Monsieur le Maire soumet à son Conseil les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur Municipal de Riom, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que ces documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2010.

➤ **Adopté à l'unanimité**

8. Etat des acquisitions et des cessions 2010 Cf. Annexe 1

➤ **Adopté à l'unanimité**

9. Affectation du résultat 2010 du budget « Commune »

Affectation en réserves (compte R 1068) en investissement : 409 660,99 €
Report en fonctionnement (compte R 002) : 0 €

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 abstentions (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

10. Taxes locales : taux applicables en 2011 (inchangées par rapport à 2009 & 2010)

- ✓ Taxe d'Habitation : **14,70 %**
- ✓ Foncier bâti : **20,50 %**
- ✓ Foncier non-bâti : **86,70 %**

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 abstentions (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

11. Présentation du budget primitif 2011 « Commune »

Le budget primitif 2011 est synthétisé comme suit :

B.P. Commune 2011	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 970 107.00	2 970 107.00
INVESTISSEMENT	2 678 976.00	2 678 976.00

Adopté avec 20 voix pour
5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)
Et 1 abstention (S.BERTHELOT)

12. Subventions aux associations pour 2011 Cf. Annexe 2

André CHANUDET demande à ce que les comptes de « l'Association des 3 clochers » lui soient communiqués. Accord.

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 abstentions (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

13. Affectation du résultat 2010 du budget « Caisse des Ecoles »

Affectation en réserves (compte R 1068) en investissement : 0 €
Report en fonctionnement (compte R 002) : 6 397,77 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

14. Présentation du budget primitif 2011 « Caisse des Ecoles »

Le budget primitif 2011 est synthétisé comme suit :

B.P. Caisse des Ecoles 2011	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	149 600.00	149 600.00
INVESTISSEMENT	Néant	néant

➤ **Adopté à l'unanimité**

15. Affectation du résultat 2010 du budget « Eau potable »

Affectation en réserves (compte R 1068) en investissement : 101 088,84 €
Report en fonctionnement (compte R 002) : 0 €

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

16. Présentation du budget primitif 2011 « Eau potable »

Le budget primitif 2011 est synthétisé comme suit :

B.P. Eau Potable 2011	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 966.00	136 966.00
INVESTISSEMENT	419 260.00	419 260.00

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

17. Affectation du résultat 2010 du budget « Assainissement »

Affectation en réserves (compte R 1068) en investissement : 80 000 €

Report en fonctionnement (compte R 002) : 14 340,42 €

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

18. Présentation du budget primitif 2011 « Assainissement »

Le budget primitif 2011 est synthétisé comme suit :

B.P. Eau Potable 2011	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 966.00	136 966.00
INVESTISSEMENT	419 260.00	419 260.00

Adopté avec 21 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)

PERSONNEL COMMUNAL

19. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable émis par la CAP du 17 mars 2011, il est proposé au Conseil de créer un emploi de brigadier municipal.

➤ **Adopté à l'unanimité**

20. Actualisation du régime indemnitaire 2011

Suite aux évolutions statutaires de certains agents, il convient d'actualiser le tableau des primes du personnel communal comme suit :

Intitulé de la prime ou de l'indemnité	Nombre de personnes concernées	Coefficient individuel	Montant annuel de référence
I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité)	31	0 à 8	Fixé par décret
I.F.T.S. (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire)	3	0 à 8	Fixé par décret
I.S.S. (Indemnité Spécifique de Service)	1	% du montant annuel	Fixé par décret

Actualisation suite à :

- 1 personne supplémentaire bénéficiant de l'I.F.T.S.
- Création d'une prime ISS suite à la nomination stagiaire d'un ingénieur.

➤ **Adopté à l'unanimité**

21. Fixation du montant des enveloppes accordées par le C.O.S avec les médailles du travail

Une enveloppe est attribuée aux agents bénéficiant des médailles du travail depuis 2005. Il est proposé au Conseil de prendre une délibération pour acter cette mesure, étant précisé que ces sommes sont versées par le COS.

ANCIENNETE DANS LA FONCTION PUBLIQUE DEPUIS LA STAGIAIRISATION	MONTANTS PROPOSES
20 ans	300 €
30 ans	400 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

ORGANISMES EXTERIEURS

22. SIEG : Avenant relatif au carrefour Rocade/Rue Jean ZAY – complément d'éclairage public

Des travaux complémentaires d'éclairage public sont nécessaires au carrefour Rocade/Jean ZAY d'un montant total de 3 800 € H.T. Le fonds de concours restant à charge pour la commune est donc de : $3\,800 \times 0,45 = 1\,710 \text{ €}$

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Maire ou son adjoint à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser le versement du fonds de concours, après réajustement définitif, auprès du Receveur du Syndicat.

➤ **Adopté à l'unanimité**

23. SIEG : Convention pour l'enfouissement des réseaux Télécom rue du Couvent

Il convient de réaliser l'enfouissement des réseaux de télécommunications " Rue du Couvent" en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet de travaux a été réalisé par le SIEG, auquel la commune est adhérente. En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le Conseil Général et France Télécom, il est proposé au Conseil d'approuver les dispositions suivantes pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Couvent :

- La **tranchée commune en domaine public** est à la **charge de la Commune** et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom pour un montant estimé de **5 654,68 € TTC**.
- La **tranchée commune en domaine privé** est à la **charge du SIEG**.
- L'étude, la fourniture, et la pose de matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseaux électriques, sont à la **charge de la Commune** pour un montant de **8 611.20 € TTC**.
- France Télécom réalise et prend à sa charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage et la dépose de ses appuis.
- **Le Conseil Général subventionnera 30 % du montant TTC restant à la charge de la commune** pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques soit : **$(5\ 654,68 + 8\ 611,20) \times 30\% = 4\ 279,76\ €\ T.T.C.$**

➤ **Adopté à l'unanimité**

24. SIEG : Convention de financement des travaux d'éclairage public rue du Couvent

Des travaux d'éclairage public sont également prévus rue du Couvent pour un montant total de **18 000 € H.T.**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avant-projet présenté par le S.I.E.G., de demander l'inscription de ces travaux au programme 2011 du S.I.E.G. et d'approuver le montant de la subvention communale calculée comme suit :

Montant total des travaux :			18 000 € H.T.
▪ Prise en charge par le S.I.E.G. :	55 %	soit	9 900 € H.T.
▪ Subvention communale :	45 %	soit	8 100 € H.T.

Et d'autoriser le Maire à mandater cette somme, sous forme de fonds de concours, auprès du Receveur du Syndicat, après réajustement du décompte définitif des travaux.

➤ **Adopté à l'unanimité**

25. Lancement d'une consultation relative à la fourniture de repas de restauration scolaire en liaison chaude

Il est proposé au Conseil de lancer une consultation relative à la fourniture de repas de restauration scolaire en liaison chaude. La commune achète actuellement environ 25 000 repas par an à la Cuisine Centrale de Riom. Cette dernière sera également invitée à déposer une offre. Le montant annuel du marché est estimé à 90 000 €. Il est proposé au Conseil de lancer une procédure adaptée. La commune de MARSAT nous a sollicité pour engager une procédure groupée, ce qui porterait le nombre de repas à 35 000/an et nous permettrait d'obtenir des offres plus avantageuses. Le montage d'un groupement de commandes avec MARSAT sera confirmé ultérieurement.

Il est donc proposé au Conseil :

- ✓ D'approuver le lancement d'une consultation, en procédure adaptée, relative à l'achat de repas de restauration scolaire en liaison chaude, pour une période de 1 an ;
- ✓ De solliciter la CAO de la commune pour analyser les offres et proposer au Maire de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer avec le candidat retenu un marché tel que définit ci-dessus ;

Le cas échéant, si MARSAT souhaite monter un groupement de commandes

- ✓ De désigner Michel ARSAC comme représentant de la commune auprès du groupement de commandes, pour sélectionner un candidat ;
- ✓ D'inviter, à titre consultatif, les autres membres de chaque CAO à participer à l'analyse des offres ;
- ✓ D'approuver la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes selon les termes décrits ci-dessus.

André CHANUDET regrette cette proposition qui, selon lui, va mettre en difficulté la gestion directe de la cuisine centrale de Riom et donc un service public.

Michel ARSAC précise qu'il s'agit d'une consultation comme une autre et que la cuisine centrale sera sollicitée pour déposer une offre. Il ajoute que le candidat retenu sera celui présentant la meilleure offre, tant sur le prix que sur la qualité, et que la commune a le devoir de comparer les prestations présentes sur le marché.

Nadine PERONA ajoute que la prestation actuelle de la cuisine centrale présente certains dysfonctionnements et que la fin du service de livraison cause des difficultés au personnel communal exclusivement féminin au restaurant scolaire. Jean CACHINERO demande si ces dysfonctionnements ont été rapportés à la cuisine centrale. Nadine PERONA répond que oui.

***Adopté avec 21 voix pour
Et 5 contre (J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, M.PERONA.)***

26. Transfert des réseaux « Eaux potable, usées & pluviales » et des voiries après achèvement du lotissement des Peiroux II

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Peiroux II, il est possible de prévoir le transfert de la totalité des parties communes, du lotisseur à la commune, et ce conformément à l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire les réseaux d'eau potable, les réseaux d'assainissement, les réseaux d'eaux pluviales, les voiries et espaces communs. Le transfert s'effectuera après remise des plans de recollement, des contrôles vidéo, des tests d'étanchéité et l'établissement de P.V. de réception contradictoires. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la signature de cette convention avec le lotisseur des Peiroux II.

➤ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - ne faisant pas l'objet d'un vote

Présentation du rapport d'étape de la Commission « Abbaye »
Disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique « Actualités ».

Le maire rappelle que la commission créée pour réfléchir sur le devenir du domaine de l'abbaye a été mise en place par le conseil municipal du 17 mai 2010 faisant suite à une séance plénière spécifique du 10 mai 2010. Composée "à la proportionnelle" de 6 élus de la majorité et 2 de l'opposition, cette commission présidée par Alain PAULET a travaillé sans pression ni date buttoir depuis près d'un an. Le rapport d'étape, qui a été remis à chacun, propose 4 solutions. Le Conseil municipal dispose d'un mois et demi pour s'approprier du dossier avant de prendre une décision lors de la séance du 30 mai prochain. Le sujet sera également abordé au cours de la réunion publique du 19 mai."

Le rapport d'étape de la Commission « Domaine de l'Abbaye » est présenté en séance par Alain PAULET. Après avoir fait un bref rappel de la création de la Commission « Abbaye », Alain PAULET énumère les 4 propositions retenues par celle-ci sur les 6 initialement envisagées :

- ❖ Garder le bâtiment en lançant un Appel à Projet (Proposition 6).
- ❖ Rénovation du bâtiment en Gîtes (Proposition 3).
- ❖ Rénovation du bâtiment pour la Mairie (Proposition 1).
- ❖ Vente du bâtiment (Proposition 5).

La proposition 2 (Appartements) n'a pas été retenue compte tenu de la difficulté à rentabiliser le nouvel investissement nécessaire pour la transformation du bâtiment et les difficultés de location par rapport aux gîtes. La proposition 4 (Foyer logements) n'a pas été retenue compte tenu de son énorme déficit de fonctionnement.

Le conseil municipal sera sollicité lors de sa prochaine réunion, prévu le 30 mai 2011, pour délibérer sur le sujet.

Le Maire clôt la séance à 22h50.

A Mozac, le 13 avril 2011,
Le Maire, Michel ARSAC

**ANNEXE 1 :
ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2010**

DATE DE L'ACTE	LIEU	SECTION	SURFACE	PRIX	ANCIEN PROPRIETAIRE	NOUVEAU PROPRIETAIRE
24/02/2010	25, RUE DE L'ABBAYE 63200 MOZAC	AH 242 MAISON	01 A 93 CA	38 200 € TR 129 B 34 06/10/2010	COMMUNE DE MOZAC	MR RUIZ FERNANDEZ ET MME CHAPUT
24/02/2010	3, PLACE DE LA REPUBLIQUE 63200 MOZAC	AH 398 MAISON	83 CA	41 150 € TR 126 B 33 05/10/2010	COMMUNE DE MOZAC	SARL RUIZ
23 ET 25/11/2009	QUARTIER DE L'ABBAYE 63200 MOZAC	AI 604 PARCELLE DE TERRAIN	53 CA	1 008.40 € TR 112 B 29 02/09/2010	COMMUNE DE MOZAC	MR FABIEN SERVOIR
24 ET 25/11/2009	LES TOURS 63200 MOZAC	AI 615 PARCELLE DE TERRAIN	86 CA	1 418.20 € TR 113 B 29 02/09/2010	COMMUNE DE MOZAC	R PICHOT ET MME CHANTAL LEVRON
01 ET 04/12/2009	LES BOULES 63200 MOZAC	AI 603 PARCELLE DE TERRAIN	34 CA	898 € TR 114 B 29 02/09/2010	COMMUNE DE MOZAC	MR MARC REGNOUX ET MME ANNE MARIE FURRER
31/10/2009	78 RUE DE L'HOTEL DE VILLE GRAND SAINT PAUL SUD 63200 MOZAC	AL 160 MAISON AL 1018 PARCELLE GD ST PAUL AL 1017 GRAND ST PAUL	01 A 44 CA 01 A 14 CA 51 CA	35 000 € TR 136 B 35 07/10/2010	COMMUNE DE MOZAC	MR GAËL RAMOGER BRAVO ET MLLE STEPHANIE CANNAUX

ANNEXE 2 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

63245 Code INSEE	COMMUNE DE MOZAC BUDGET PRINCIPAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.6

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention de fonctionnement	AFN		150,00
6574		subvention de fonctionnement	Amicale Sapeurs Pompiers		550,00
6574		subvention de fonctionnement	Bourrée du Puy de Dôme		100,00
6574		subvention de fonctionnement	Club de l'Age d'or		280,00
6574		subvention exceptionnelle	Club Historique		500,00
6574		subvention de fonctionnement	Club Historique		750,00
6574		subvention exceptionnelle	Comité de Jumelage		1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Comité de jumelage		1 900,00
6574		subvention de fonctionnement	COS		5 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Cyclo club		200,00
6574		subvention exceptionnelle	Cyclo club		200,00
6574		subvention de fonctionnement	Energy cycle		620,00
6574		subvention de fonctionnement	Espace culture		170,00
6574		concours divers associations	Fonds initiative à l'animation		1 140,00
6574		subvention exceptionnelle	Gauloise gym		250,00
6574		subvention de fonctionnement	Gauloise gym		2 300,00
6574		subvention exceptionnelle	Harmonie de Mozac		460,00
6574		subvention de fonctionnement	Harmonie de Mozac		1 700,00
6574		subvention de fonctionnement	Jeux de boules		100,00
6574		subvention exceptionnelle	Judo club		150,00
6574		subvention de fonctionnement	Judo club		2 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Mozac Bicrossing		600,00
6574		subvention de fonctionnement	Mozac Volvic basket		2 100,00
6574		subvention exceptionnelle	Mozac Volvic basket		500,00
6574		subvention de fonctionnement	Moz'arts		250,00
6574		subvention exceptionnelle	Moz'Arts		100,00
6574		subvention de fonctionnement	PEP		40,00
6574		subvention de fonctionnement	Prévention routière		50,00
6574		subvention de fonctionnement	TCRM		500,00
6574		subvention exceptionnelle	US Mozac		1 000,00
6574		subvention de fonctionnement	US Mozac		3 600,00
6574		subvention de fonctionnement	Yoga		150,00